

COMMISSION DU TARIF

EXPLICATION DE CERTAINES REMARQUES

Avant l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable RODOLPHE LEMIEUX: Honorables collègues, je désire expliquer quelques-unes de mes remarques. Hier, quand mon bon ami de Montarville parlait sur le sujet de la Commission du Tarif, il a fait une affirmation que j'ai mal comprise. J'en ai entendu la première partie, mais un honorable sénateur assis près de moi m'a empêché d'en saisir la dernière. Mon honorable collègue de Montarville n'a rien dit contre le personnel de la Commission des chemins de fer. Voici ses paroles:

Dans l'étude, puis-je demander à mes honorables amis de la gauche, et plus particulièrement à mon honorable ami le leader de l'autre côté de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) qui a dû sans doute, dans le passé, conseiller son gouvernement dans la désignation des représentants qualifiés de certaines commissions, surtout de la Commission des chemins de fer—d'opérer un retour sur le passé?

J'ai compris qu'il critiquait les anciennes Commissions des chemins de fer. Malheureusement, je n'ai pu suivre ses remarques jusqu'à la conclusion de sa phrase. Je ne sais si l'on peut supprimer du Hansard les observations que j'ai faites, mais je présente mes excuses à mon honorable collègue pour avoir mal interprété ses paroles.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je remercie mon honorable collègue de sa généreuse rétractation.

L'honorable M. BUREAU: Honorables membres du Sénat, l'honorable représentant de Rougemont (l'honorable M. Lemieux) a dit qu'un honorable sénateur assis près de lui l'avait empêché d'entendre la délibération. Comme je suis son voisin, j'aimerais d'autres précisions à ce sujet.

L'honorable M. LEMIEUX: Ce n'était pas mon jovial ami de La Salle qui était assis près de moi lors du débat. C'était un autre honorable sénateur qui n'est pas dans cette Chambre à l'heure actuelle.

LE PROJET DE BEAUHARNOIS

QUESTION DE PRIVILEGE

Avant l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable W.-L. McDOUGALD: Honorables membres du Sénat, je porte la parole sur une question de privilège. A l'heure actuelle, chacun de vous le sait, un comité de la Chambre des Communes tient une enquête sur les affaires de la Beauharnois Light, Heat and Power Company. Dans le débat qui a précédé cette enquête, on a mentionné mon

nom et j'ai alors expliqué, dans cette enceinte, quelle est ma position dans cette affaire. Je crois juste de communiquer au Sénat la déclaration officielle que mon avocat a présentée au comité des Communes, où j'indiquais les raisons qui me portent à ne pas me présenter devant ce comité. Je demande la permission de lire cette déclaration.

L'honorable M. WILLOUGHBY: J'invoque le règlement. L'honorable sénateur agit irrégulièrement parce qu'on n'a pas appelé l'ordre du jour. Mais je suis persuadé que le Sénat sera heureux de fournir à l'honorable sénateur l'occasion de lire sa déclaration. Je consens volontiers à ce que cette permission lui soit accordée.

L'honorable M. McDOUGALD: Je vous remercie bien. Voici l'énoncé que mon avocat a présenté au comité de la Chambre des Communes:

Le sénateur McDougald, sur mon conseil, a décidé de ne pas comparaître devant ce comité, pour les raisons suivantes:

"1. Aucune preuve n'a été faite des accusations portées contre lui et il ne peut rien démentir devant ce comité;

"2. Dans le discours prononcé par M. Gardiner à la Chambre des Communes, le 19 mai 1931, il a dit: "Le peuple du Canada se demande si la déclaration faite par le sénateur MacDougald est vraie. Si elle n'est pas vraie, alors, le sénateur a délibérément trompé le Sénat et le peuple du Canada". La déclaration dont M. Gardiner parlait était la suivante: "Je veux dire ici et le dire de la manière la plus catégorique, que je ne possède pas un dollar de capital dans cette entreprise et que je n'ai aucune association avec cette compagnie, de quelque manière que ce soit". La compagnie dont il était question était la Beauharnois, Light, Heat and Power Company;

"3. On a essayé de prouver que cette déclaration était fautive en soumettant la preuve que le sénateur McDougald, lorsqu'il fit cette déclaration, était intéressé dans la Sterling Industrial Corporation, compagnie constituée en corporation pour étudier la possibilité d'exploiter l'énergie hydroélectrique de la section de Soulanges dans le Saint-Laurent et pour faire telle exploitation. La déclaration du sénateur McDougald était à l'effet qu'il ne possédait pas d'intérêt dans la Beauharnois, Light, Heat and Power Company, affaire toute différente de l'exploitation de l'énergie hydroélectrique dans la section de Soulanges du Saint-Laurent.

"4. De plus, après avoir requis le ministère, en 1924, d'accorder un permis pour la diversion de l'eau, la question resta en suspens, et lorsque M. Henry demanda au sénateur MacDougald de poursuivre l'affaire, ce dernier répondit que vu sa nomination comme membre du comité national des aviseurs, il ne pouvait plus continuer à avancer ses intérêts dans le temps. Ce n'est que dans l'été de 1928 que la compagnie Beauharnois a, par un marché, acheté l'actif de la compagnie Sterling, selon les conditions en vertu desquelles le sénateur McDougald avait acquis des intérêts dans la compagnie Beauharnois, et cela plusieurs mois après sa déclaration au Sénat, le 19 avril 1928.